



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DE TRAVAILLEURS HANDICAPES PAR LA VOIE CONTRACTUELLE ANNEE 2014

En application du décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié par le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, la Direction Générale des Finances Publiques recrute au titre de l'année 2014, par voie contractuelle :

50 agents administratifs des Finances publiques
(emploi de catégorie C – niveau minimum requis : brevet ou équivalent)

Les agents recrutés ont vocation à être titularisés au terme de leur contrat d'un an.

Les **dossiers de candidature** devront être :

- téléchargés ci-après ;
- ou retirés auprès du service des ressources humaines des directions offertes (cf. liste jointe au dossier de candidature) ;
- et renvoyés au plus tard le **17 janvier 2014** aux directions sollicitées (vous devez déposer autant de dossier que de directions demandées ; aucune copie ne sera faite pour les autres directions).

**RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE
DES TRAVAILLEURS HANDICAPES
A LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**AGENT ADMINISTRATIF
DES FINANCES PUBLIQUES**

Le présent dossier de candidature est composé des documents suivants :

- le dossier à compléter
- la notice expliquant comment constituer le dossier de candidature
- la liste des directions offertes
- la fiche d'information sur le métier d'agent administratif des finances publiques

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature :
17 janvier 2014**

(cachet de réception)

**RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE DE PERSONNES HANDICAPEES
A LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DOSSIER DE CANDIDATURE
à un emploi d'AGENT ADMINISTRATIF DES FINANCES PUBLIQUES
à compter du 1^{er} juin 2014**

Date limite de dépôt des candidatures : le 17 janvier 2014

1 - Directions sollicitées

(classées par ordre de préférence décroissant)

*Se reporter à la liste des directions
proposées jointe au dossier de candidature.*

Choix	Département ou Code dir ^o	Libellé Direction (ex : DDFIP de l'Ain)
1 -
2 -
3 -
4 -
5 -

**Vous devez déposer autant de dossiers
que de directions sollicitées, dans la
limite de 5 directions.**

***Aucune copie de votre dossier ne sera
faite pour les autres directions
sollicitées.***

**Attention : le classement des directions
par ordre de préférence doit être
identique pour tous les dossiers déposés
sous peine de rejet de la candidature**

2 - Renseignements concernant le candidat

M. Nom de naissance :

Mme Nom d'épouse :

Mlle Prénoms :

Né(e) le : / / 19.....

à (ville – département) (pays si naissance hors de France)

N° de Sécurité Sociale : / / / / / / / / /

Nom et prénom du père : né le :/...../.....

Nom de naissance et prénom de la mère : née le :/...../.....

Adresse :
.....
Code postal : Localité :

Téléphone Domicile : - - - - Portable : - - - -

Adresse électronique :

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Concubin(e) Pacsé(e)
 Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(e)

Nombre d'enfants à charge :

Le cas échéant, exercez-vous une activité professionnelle ? oui non

Si oui laquelle ? :

Dans quel secteur ? : privé
 public (**Rappel : ce recrutement n'est pas offert aux personnes ayant la qualité de fonctionnaire titulaire**)

Dans quelle localité ? :

Le cas échéant, votre conjoint(e) ou concubin(e) exerce-t-il (elle) une activité professionnelle ? oui non

Si oui laquelle ? :

Dans quelle localité ? :

Diplôme le plus élevé :

3 – Pièces à joindre au dossier de candidature

- 1 - lettre de motivation
- 2 - curriculum vitae
- 3 - photocopie recto verso d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (en cours de validité) ou d'une pièce justifiant que vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique européen, c'est-à-dire de l'un des États suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Lituanie, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Norvège, Islande, Liechtenstein, et de la Suisse. Un certain nombre d'emplois auxquels conduisent les concours sont réservés aux seuls ressortissants français. Ces emplois sont ceux qui présentent des prérogatives de puissance publique.

- 4 - une des pièces indiquées ci-après justifiant être bénéficiaire de l'obligation d'emploi :
- notification de la décision de la COTOREP ou de la CDAPH reconnaissant la qualité de travailleur handicapé,
(Date de validité de la reconnaissance : du/...../..... au/...../.....)
 - pour les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 %, l'attestation de versement d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire,
 - attestation de versement d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain,
 - pour les anciens militaires et assimilés, l'attestation de versement d'une pension militaire d'invalidité au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre,
 - attestation de versement d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,
 - copie de la carte d'invalidité, telle que définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles,
 - attestation de versement de l'allocation aux adultes handicapés.
- 5 - copie du diplôme requis pour accéder à l'emploi postulé (cf. notice jointe)
Intitulé du titre ou diplôme :
délivré le/...../.....
- 6 - justificatif de la position régulière au regard du service national (**uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans à la date du recrutement**) : l'attestation de participation à la journée d'appel à la préparation à la défense ou, si celle-ci n'a pas encore été effectuée, l'attestation de recensement.

A, le

(signature du candidat)

RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE
DES TRAVAILLEURS HANDICAPES A L'EMPLOI
D'AGENT ADMINISTRATIF DES FINANCES PUBLIQUES

NOTICE POUR CONSTITUER LE DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Comment constituer votre dossier de candidature ?

Il est rappelé que **ce recrutement n'est pas ouvert aux candidats ayant la qualité de fonctionnaire titulaire** conformément à l'article 27 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984.

Le dossier de candidature, dûment complété, doit être accompagné de la totalité des pièces suivantes :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae ;
- une photocopie du document justifiant que vous êtes de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique européen : carte nationale d'identité (recto-verso) ou passeport, en cours de validité, ou livret de famille régulièrement tenu à jour et revêtu d'une mention relative à la nationalité ;
- une des pièces justificatives suivantes, attestant que vous souffrez d'un handicap :
 - ✓ notification de la décision de la COTOREP ou de la CDAPH reconnaissant la qualité de travailleur handicapé,
 - ✓ pour les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 p. 100, l'attestation de versement d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire,
 - ✓ attestation de versement d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain,
 - ✓ pour les anciens militaires et assimilés, l'attestation de versement d'une pension militaire d'invalidité au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre,
 - ✓ attestation de versement d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,
 - ✓ copie de la carte d'invalidité, telle que définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles,
 - ✓ attestation de versement de l'allocation aux adultes handicapés.
- une photocopie du diplôme requis pour accéder à l'emploi postulé : au minimum le brevet ou un diplôme professionnel de niveau V ou une qualification équivalente ;
- un justificatif de la position régulière au regard du service national (**uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans à la date du recrutement**) : l'attestation de participation à la journée d'appel à la préparation à la défense ou, si celle-ci n'a pas encore été effectuée, l'attestation de recensement.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

2. Où déposer votre dossier de candidature ?

Vous adresserez vos dossiers de candidature aux *directions sollicitées* (les coordonnées figurent sur la liste des directions offertes pour le poste d'agent administratif des finances publiques jointe au dossier de candidature).

Vous devez déposer autant de dossiers que de directions sollicitées, dans la limite de 5 directions pour un emploi d'agent administratif des finances publiques.

Aucune copie du dossier ne sera faite pour les autres directions demandées.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature le 17 janvier 2014

(Cachet de la poste faisant foi)

Tout dossier transmis hors délais sera rejeté.

3. Quelle suite sera donnée à votre candidature ?

Les candidatures feront l'objet d'un premier examen à la suite duquel les directions pourront convoquer les candidats sélectionnés à un *entretien*.

A cette occasion, la Direction générale des Finances Publiques vérifie la *validité des pièces du dossier de candidature* ainsi que les conditions générales d'accès aux emplois publics (nationalité, droits civiques, casier judiciaire).

Les candidats non sélectionnés sont avisés par les directions du rejet de leur candidature.

Le recrutement des candidats **retenus à l'issue des entretiens** est ensuite subordonné à la *vérification de leur aptitude à un emploi public de l'État et la compatibilité de leur handicap avec l'emploi postulé par un médecin agréé*.

En l'absence de tout empêchement, il est procédé à la *signature du contrat* (contrat à durée déterminée d'un an, à l'issue duquel le candidat pourra être titularisé).

**RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE
DES TRAVAILLEURS HANDICAPES A L'EMPLOI
D'AGENT ADMINISTRATIF DES FINANCES PUBLIQUES**

LISTE DES DIRECTIONS OFFERTES

DIRECTIONS : DDFIP : Direction départementale des Finances publiques DRFIP : Direction régionale des Finances publiques		Adresse d'envoi des dossiers de candidature	Correspondant	Tél	Nombre de postes	
010	DDFIP	AIN	11 Bd Maréchal Leclerc BP 40423 01012 Bourg-en-Bresse	LAMBERT Françoise	04-74-45-68-43	1
030	DDFIP	ALLIER	9 av Victor Hugo – BP 81609 03016 Moulins Cedex	MEJASSOL Nathalie	04-70-35-12-41	1
040	DDFIP	ALPES-DE-HTE- PROVENCE	51 avenue du 8 mai 1945 04017 Dignes-les-Bains Cedex	GUIOT Jacqueline	04-92-30-84-13	1
070	DDFIP	ARDECHE	11 av du Vanel - BP 714 07007 Privas Cedex	GILBERT-COLLET Mélisa	04-75-65-55-55	1
130	DRFIP	BOUCHES DU RHONE	16 rue Borde 13357 Marseille Cedex 20	DOISELET Pascale	04-91-17-93-74	1
140	DRFIP	CALVADOS	7 Bd Bertrand 14034 Caen Cedex	PONTOIS Lydie	02-31-38-34-12	1
150	DDFIP	CANTAL	39 rue des Carmes 15012 Aurillac Cedex	JBIRANE Fouzia	04-71-46-85-54	1
180	DDFIP	CHER	2 Bd Lahitole 18021 Bourges Cedex	BRETTE-BIDAULT Sandrine	02-48-69-71-81	1
210	DRFIP	COTE D'OR	1bis place de la Banque 21042 Dijon Cedex	MOREL Marie-Laure	03-80-59-26-08	1
240	DDFIP	DORDOGNE	15 rue du 26ème R.I. 24053 Périgueux Cedex	QUEYROU Laurent	05-53-35-58-58	1
260	DDFIP	DROME	20, avenue du Président Herriot 26015 Valence Cedex	BAYARD Dominique	04-75-78-56-72	2
270	DDFIP	EURE	27 rue Joséphine 27023 Evreux	LAFEUILLE Thomas	02-32-24-87-03	1

DIRECTIONS : DDFIP : Direction départementale des Finances publiques DRFIP : Direction régionale des Finances publiques			Adresse d'envoi des dossiers de candidature	Correspondant	Tél	Nombre de postes
280	DDFIP	EURE-ET-LOIR	3 place de la République 28019 Chartres Cedex	BERLOT Josette	02-37-20-72-43	2
310	DRFIP	HAUTE-GARONNE	34 rue des Lois - BP 56605 31066 Toulouse Cedex 6	TORAL Anne	05-61-10-67-55	2
320	DDFIP	GERS	2 place Jean David - BP 80302 3200 Auch Cedex	SIGAL Corinne	05-62-61-50-06	1
330	DRFIP	GIRONDE	24 rue François de Sourdis 33060 Bordeaux Cedex	LACOSTE Jean-Louis	05-56-90-77-76	2
350	DRFIP	ILLE-ET-VILAINE	Cité admin – av Janvier- BP 72102 35021 Rennes Cedex 9	DUVAL Sylvie	02-99-78-69-04	1
370	DDFIP	INDRE-ET-LOIRE	94 Bd Béranger – BP 3228 37032 Tours Cedex	COLAS Alain	02-47-21-73-00	1
410	DDFIP	LOIR-ET-CHER	10 rue Louis Bodin – CS50001 41026 Blois Cedex	AUBRY Corinne	02-54-55-12-08	1
450	DRFIP	LOIRET	4 place du Martroi - BP 2435 45032 Orléans Cedex 1	LAURES Jean-Louis	02-38-79-69-87	1
500	DDFIP	MANCHE	Cité adm. - Pce de la préfecture – BP 225 50015 Saint-Lo Cedex	MULLER Vincent	02-33-77-53-06	2
510	DRFIP	MARNE	12 rue de Ste Marguerite 51022 Chalons-en-Champagne Cedex	MILLOT Philippe	03-26-69-53-26	1
520	DDFIP	HAUTE-MARNE	19 rue Bouchardon – BP 523 52011 Chaumont Cedex	MARTINELLI Stéphane	03-25-30-68-44	1
540	DDFIP	MEURTHE-ET- MOSELLE	50 rue des Ponts - CO 60069 54036 Nancy Cedex	DUJON-ROTH Catherine	03-83-17-71-21	1
580	DDFIP	NIEVRE	12 rue Henri Barbusse – BP 28 58019 Nevers Cedex	LAFAGE Sophie	03-86-71-96-08	1
590	DRFIP	NORD	82 avenue Kennedy - BP 70689 59033 Lille Cedex	VASSY Carole	03-20-62-42-25	2
630	DRFIP	PUY-DE-DOME	2 rue Gilbert Morel 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1	CHARDIN Evelyne	04-73-43-11-04	2
660	DDFIP	PYRENEES- ORIENTALES	Square Arago - BP 40950 66950 Perpignan Cedex	MARTINEZ Jean- Christophe	04-68-35-81-62	1
670	DRFIP	BAS-RHIN	4 place de la République -CS 51022 67070 Strasbourg Cedex	GLORIOD Elisabeth	03-88-56-55-37	1

DIRECTIONS : DDFIP : Direction départementale des Finances publiques DRFIP : Direction régionale des Finances publiques			Adresse d'envoi des dossiers de candidature	Correspondant	Tél	Nombre de postes
680	DDFIP	HAUT-RHIN	6 rue Bruat – BP 60449 68020 Colmar Cedex	BIGEL Josiane	03-89-24-61-29	2
690	DRFIP	RHONE	3, rue de la Charité 69268 Lyon Cedex 02	SORIANO Agnès	04-72-40-87-92	1
710	DDFIP	SAONE-ET-LOIRE	29 rue Lamartine 71017 Macon Cedex	CHARENTREUIL Patricia	03-85-39-65-20	2
730	DDFIP	SAVOIE	5 rue Jean-Girard Madoux 73011 Chambéry Cedex	BIMET Nicole	04-79-71-87-76	1
750	DRFIP	PARIS	94, rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02	GARCIA Dominique	01-44-50-48-53	2
790	DDFIP	DEUX-SEVRES	44 rue Alsace Lorraine – BP 19149 79061 Niort Cedex 9	ROY Patrick	05-49-06-39-32	1
840	DDFIP	VAUCLUSE	Cité Administrative av du 7ème Génie - CS 90043 84098 Avignon Cedex 9	DE BORTOLI Ester	04-90-80-41-75	1
860	DRFIP	VIENNE	11 rue Riffault – BP 549 86020 Poitiers Cedex	BONNET Marie-Noelle	05-49-55-68-10	1
880	DDFIP	VOSGES	25 rue Antoine Hurault 88026 Epinal Cedex	GARCIA Danièle	03-29-69-25-19	1
920	DDFIP	HAUTS-DE-SEINE	167/177 avenue Joliot-Curie 92013 Nanterre Cedex	BAYARD Claude	01-40-97-30-09	2

**AGENT ADMINISTRATIF
DES FINANCES PUBLIQUES**

Emploi de catégorie C

FORMATION INITIALE

Elle est composée d'une formation théorique d'une durée de 6 semaines à l'École Nationale des Finances Publiques, en principe à l'établissement de Noisy-le-Grand (93) ou de Clermont-Ferrand (63) et d'un stage pratique dans la direction de recrutement complété en tant que besoin par des formations "métier".

FONCTIONS

Un agent administratif des Finances publiques peut exercer ses missions dans des domaines très divers comme :

- ✓ la gestion et le contrôle de l'impôt sur le revenu et des impôts locaux des particuliers ;
- ✓ la gestion et le recouvrement des impôts professionnels ;
- ✓ la publication et la taxation des actes immobiliers, la délivrance de renseignements hypothécaires ;
- ✓ les opérations de paiement des dépenses, d'encaissement des recettes, la tenue de la comptabilité de l'État, des collectivités et des établissements publics locaux ;
- ✓ l'accueil des usagers, au guichet ou au téléphone.